

Nombre de  
membres en  
exercice

**95**

Présents et  
représentés

**87**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANNECY**

**SEANCE du 25 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois  
Le vingt cinq du mois de mai à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le seize mai deux mille vingt-trois, s'est réuni Espace Périaz à Annecy (Seynod) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

### Délibération

Date de mise  
en ligne

1 JUIN 2023

Déposée en  
Préfecture le

1 JUIN 2023

### Étaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Gilles ARDIN, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Odile CERIATI-MAURIS, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Roland DAVIET, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Pierre GEAY, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Karine LEROY, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Antoine de MENTHON, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Didier SARDA, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN, Marie-Odile DUBOIS (suppléante de Jean-François GIMBERT)

### Avaient donné procuration

Jacques ARCHINARD à Gilles VIVIAN, François ASTORG à Alexandre MULATIER-GACHET, Nicole BLOC à Elisabeth LASSALLE, Corinne BOULAND à Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Vanessa BRUNO à Didier SARDA, Christel CASSET à Gilles ARDIN, Lola CECCHINEL à Bénédicte SERRATE, Henri CHAUMONTET à Isabelle BASTID, Isabelle DIJEAU à Anthony GRANGER, David DUBOSSON à Fabienne DULIEGE, Elisabeth EMONET à Gérard PASTOR, Chantale FARMER à Marion LAFARIE, Fabien GERY à Benjamin MARIAS, Claire LEPAN à Denis DUPERTHUY, Viviane MARLE à Samuel DIXNEUF, Aurélien MODURIER à Xavier OSTERNAUD, Tony PESSEY à Jean-Luc RIGAUT, Christian ROPHILLE à Christian ANSELME, Yannis SAUTY à Pierre GEAY

### Étaient excusé(e)s

Frédérique BANGUÉ, Michel BEAL, Noëlle DELORME, Frédérique KHAMMAR, Christiane LAYDEVANT, Pierre-Louis MASSEIN, Christophe PONCET, Guillaume TATU

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20230525-11869-DE-1-1  
en date du 01/06/23 ; REFERENCE ACTE : DEL-2023-132

## OBJET

### **POISY - CONVENTION DE PORTAGE AVEC L'EPF74 : ACQUISITION D'UN BIEN SIS 333 CHEMIN DES CORBESSES À POISY**

*Christian ANSELME, rapporteur*

Vu l'article L 324-1 du code de l'urbanisme ;

Vu les statuts de l'établissement public foncier de la Haute-Savoie (EPF 74) ;

Vu le programme pluriannuel d'investissement (PPI) 2019-2023 de l'EPF 74 ;

Vu le règlement intérieur de l'EPF 74 ;

Vu la délibération du Bureau du Grand Anancy n° DEL-2022-282 du 2 décembre 2022, donnant un avis favorable à l'intervention de l'EPF 74 pour acquérir et porter une parcelle bâtie cadastrée AL n° 98 à Poisy ;

Vu les modalités d'intervention de portage et de restitution définies dans le projet de convention de portage foncier entre le Grand Anancy et l'EPF 74, annexé à la présente délibération ;

Le Grand Anancy confirme sa volonté d'acquérir le bien visé ci-dessus dans le cadre de sa politique de réserves foncières, pour les compétences « développement économique » et « aménagement de l'espace communautaire ».

Le bien concerné est le suivant :

Situation / consistance	Section	N° cadastral	Surface	Bâti
333 chemin des Corbesses à Poisy Maison d'habitation (environ 133 m <sup>2</sup> ) avec jardin arboré	AL	96	1 155 m <sup>2</sup>	X

Dans sa séance du 24 mars 2023, le Conseil d'administration de l'EPF 74 a donné son accord pour procéder à ce portage sur la base de l'avis de France domaines sur la valeur du bien estimée à 650.000 €.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :**

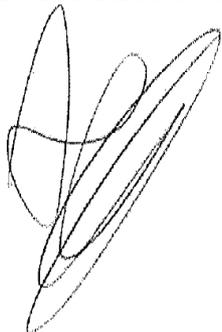
- d'approuver les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ;
- d'autoriser la Présidente à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

#### **LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 85

NON-VOTANT(S) : 2 (Franck BOGEY, Agnès PRIEUR-DREVON)

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'S' followed by a long horizontal stroke.

Sébastien LENOIR.